

**Compte-rendu du Conseil Communautaire  
Du lundi 15 avril 2013 à 18 heures 30,  
Salle Gabrielle d'Estrées de Coucy le Château  
Auffrique.**

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

22 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

Communes	DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS			Présent	Absent	Votant
<b>BARIS-AUX-BOIS</b>												
1	M. BOBO	François	X				Mme ARMANI	Françoise	X		X	
2	M. PERNAUT	Guy			X		M. FLAMANT	Jean		X		
<b>BICHANCOURT</b>												
3	M. DECOOL	Michel			X		M. THULLIER	Jean-Jacques		X		
4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X				M. MANNE	René	X		X	
<b>CHAMPS</b>												
5	M. CREPEAUX	Pascal		X			M. BOLLIOU	Laurent	X		X	
<b>COUCY-LA-VILLE</b>												
6	M. VAGNIEZ	Roger		Exc			M. LEFEVRE	Philippe		X		
<b>COUCY-LE-CHATEAU</b>												
7	M. DUMINIL	Jack	X				M. DAUCHELLE	Patrice	X		X	
8	M. CAUX	Patrick	X				Mme BENNECEUR	Stéphanie		X		
9	Mme LECAUX	Luminita			X		Mme CHICHMANIAN	Patricia		X		
<b>CRECY-AU-MONT</b>												
10	M. GILLIARD	Henri		X			M. FLAMANT	Léon	X		X	
<b>FOLEMBRAY</b>												
11	Mme PETIT	Franciane	X				M. POITOU	Xavier		X		
12	M. CORDIER	Denis	X				M. HOTTIN	Bernard		X		
13	M. DEREUDRE	Serge	X				M. MEY	James		X		
<b>GUNY</b>												
14	M SMORAG	Henri	X				M. LAFRANCAISE	Daniel		X		
<b>JUMENCOURT</b>												
15	M. MARTIN	Jacques	X				Mme TUST	Sabine		Exc		
<b>LANDRICOURT</b>												
16	M. WARNIER	Eddy		X			M. LETOFFE	Didier		X		
<b>LEULLY-SOUS-COUCY</b>												
17	Mme BASDEVANT	Anne Marie	X				Mme CHARUK	MONIQUE		Exc		
<b>PONT-SAINT-MARD</b>												
18	M. COOREVITS	Jean Michel		X			Mme PIERRET	Anne Marie	X		X	
<b>QUINCY-BASSE</b>												
19	M. TURQUIN	Guy	X				M. LOTH	André		Exc		
<b>SAINT-AUBIN</b>												
20	M. PHILIPON	Benoît	X				M. CARBONNIER	Michel	X			
<b>SAINT-PAUL-AUX-BOIS</b>												
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie		Exc			Mme LARDE	Marie-France		Exc		
<b>SELENS</b>												
22	M. NICPON	Guy	X				M. WYSOCKI	Patrice	X			
<b>SEPTVAUX</b>												
23	M. LAUTOUT	Christophe	X				M. CAVELIER	Marc		Exc		
<b>TROSLY-LOIRE</b>												
24	M. LEMOINE	Thierry	X				M. LOUIS	Daniel		X		
25	Mme GIRARD	Betty	X				M. THEVENIN	Jean	X			
<b>VERNEUIL-SOUS-COUCY</b>												
26	M. CORNILLE	Roger		Exc			M. SEPPE	Bernard		X		

## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 11/03/2013
2. Budget ANC : Approbation du Compte administratif
3. Budget ANC : Approbation du Compte de gestion 2012
4. Budget ANC : Affectation du résultat
5. Budget ANC : Approbation du Budget Primitif 2013
6. Budget OM : Approbation du Compte administratif
7. Budget OM : Approbation du Compte de gestion 2012
8. Budget OM : Affectation du résultat
9. Budget OM : Approbation du Budget Primitif 2013
10. Attribution de compensation 2013
11. Budget Général : Approbation du Compte administratif
12. Budget Général : Approbation du Compte de gestion 2012
13. Budget Général : Affectation du résultat
14. Budget Général : Vote des quatre taxes
15. Budget Général : Approbation du Budget Primitif 2013
16. Plan de financement des projets d'investissement
17. Questions diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est nommé.

Le président reprend l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 mars 2013**

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du conseil communautaire du 11 mars 2013 qui leur a été envoyé.

Aucune remarque sur le contenu du compte-rendu n'est formulée.  
Le compte-rendu du CC du 11 mars 2013 est approuvé à l'unanimité

### **2. Budget ANC : Approbation du Compte administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2012 détaillé par article et chapitre en comparaison avec le BP 2013.

A l'issue de cette présentation, M Caux fait remarquer qu'il n'y a pas de frais de carburant dans les dépenses du compte administratif.

M Cordier précise que certaines dépenses du SPANC passent encore dans le budget général. Ce ne sera plus le cas l'année prochaine comme l'assemblée pourra s'en rendre compte au moment du vote du BP 2013.

M Caux signale que le budget étant déficitaire, il faudrait penser à augmenter les redevances afin d'arriver à l'équilibre plutôt que d'abonder le budget ANC via le budget général.

Le compte administratif est ensuite mis au vote.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget ANC de l'exercice 2012, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## INVESTISSEMENT :

Dépenses	0 €
Recettes	35,08 €
<b>Résultat déficitaire de l'exercice 2012</b>	<b>35,08 €</b>
Résultat de l'exercice 2011	175,41 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
<b>Résultat déficitaire cumulé</b>	<b>140,33 €</b>

## FONCTIONNEMENT :

Dépenses	63 642,98 €
Recettes	115 974,34 €
<b>Résultat déficitaire de l'exercice 2012</b>	<b>52 331,36 €</b>
Résultat déficitaire de l'exercice 2011	58 554,12 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
<b>Résultat déficitaire cumulé</b>	<b>6 222,76 €</b>

Soit un résultat déficitaire total des deux sections de 6 363,09 €

Et à l'unanimité moins 4 abstentions, le conseil communautaire

- Approuve ce compte administratif 2012,
- Arrête les résultats définitifs tels que mentionnés ci-dessus.

### **3. Budget ANC : Approbation du Compte de gestion 2012**

Monsieur Lemoine présente à l'assemblée le compte de gestion 2012 :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	175,41	128 087,00	128 262,41
Titres de recettes émis (b)	35,08	126 106,14	126 141,22
Réductions de titres (c)	0,00	10 131,80	10 131,80
Recettes nettes (d = b - c)	35,08	115 974,34	116 009,42
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	175,41	128 087,00	128 262,41
Mandats émis (f)	0,00	63 642,98	63 642,98
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	63 642,98	63 642,98
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	35,08	52 331,36	52 366,44
(h - d) Déficit			

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

#### **4. Budget ANC : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté : 140,33 €
  - Ligne 002 – Déficit de fonctionnement reporté : 6 222,76 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2013.

Il précise que ce déficit sera couvert, si nécessaire à l'issue de l'année 2013 par une subvention du budget général

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins trois contre approuve cette proposition.

#### **5. Budget ANC : Approbation du Budget Primitif 2013**

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2013 détaillé par articles et chapitres en parallèle du BP et du CA 2012

Au global, celui-ci se résume comme suit :

- 87 735,09 € de dépenses de fonctionnement
- 87 735,09 € de recettes de fonctionnement
  
- 1740,33 € de dépenses d'investissement
- 1740,33 € de recettes d'investissement

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

☞ M. Caux demande si les 659 diagnostics prévus sont réellement possibles car pour atteindre ce chiffre, il faudrait que le service ANC augmente son efficacité de 20%.

M. Cordier répond que c'est le résultat attendu.

M. Lemoine précise qu'en 2012, il y a eu un changement de techniciens et donc pendant 3 mois, il n'y avait qu'une technicienne.

☞ M. Bobo explique qu'il serait intéressant d'augmenter la redevance ANC pour équilibrer le budget SPANC afin d'éviter de l'équilibrer via le budget général et donc d'augmenter les charges de celui-ci.

M. Lemoine répond qu'en commission, il n'avait pas été décidé d'augmentation et qu'après le passage de toutes les communes, le budget ANC sera à l'équilibre et le service sera donc autonome.

Après ses remarques, il présente au vote ce budget avec un contrôle des opérations budgétaires et comptables au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité moins 3 abstentions :

- Adopte le budget primitif 2013 :
  - par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - par chapitre pour la section d'investissement

## **6. Budget OM : Approbation du Compte Administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2012 détaillé par article et chapitre en comparaison avec le BP 2013.

☞ M. Caux aurait aimé avoir le tableau complet des opérations afin de visualiser l'état d'avancement et demande pourquoi tous les investissements prévus n'ont pas été réalisés.

M. Cordier répond que le budget primitif fait état des prévisions. Les projets ne sont pas forcément tous réalisés dans l'année. Il avait été envisagé par exemple d'investir dans un broyeur, mais après vérification, il est plus judicieux de passer en prestation de services. Cela a été validé en commission OM.

En 2012, il n'y a pas de restes à réaliser car les opérations ont été soit achevées soit pas du tout engagées.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget OM de l'exercice 2012, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	34 595,89 €
Recettes	25 872,61 €
<b>Résultat déficitaire de l'exercice 2012</b>	<b>8 723,28 €</b>
Résultat excédentaire de l'exercice 2011	4 124,05 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	248,00 €
<b>Résultat déficitaire cumulé</b>	<b>4 847,23 €</b>

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	777 650,83 €
Recettes	828 250,00 €
<b>Résultat excédentaire de l'exercice 2012</b>	<b>50 599,17 €</b>
Résultat excédentaire de l'exercice 2011	249 787,09 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>300 386,26 €</b>
Couverture des déficits et RAR	4 847,23 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>295 539,03 €</b>

Et à l'unanimité

- Approuve ce compte administratif 2012,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **7. Budget OM : Approbation du Compte de gestion 2012**

Monsieur Lemoine présente à l'assemblée le compte de gestion 2012 :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	124 016,00	965 377,00	1 089 393,00
Titres de recettes émis (b)	25 872,61	838 131,34	864 003,95
Réductions de titres (c)	0,00	9 881,34	9 881,34
Recettes nettes (d = b - c)	25 872,61	828 250,00	854 122,61
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	124 016,00	965 377,00	1 089 393,00
Mandats émis (f)	34 595,89	778 853,25	813 449,14
Annulations de mandats (g)	0,00	1 202,42	1 202,42
Dépenses nettes (h = f - g)	34 595,89	777 650,83	812 246,72
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent		50 599,17	41 875,89
(h - d) Déficit	8 723,28		

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **8. Budget OM : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 4 599,23 €
  - Reste à réaliser dépenses : 248,00 €
  - Ligne 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 847,23 €
  - Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 295 539,03 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **9. Budget OM : Approbation du Budget Primitif 2013**

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2013 détaillé.

Au global, celui-ci se résume ainsi :

- 1 014 129,03 € de dépenses de fonctionnement
- 1 014 129,03 € de recettes de fonctionnement

- 72 708,49 € de dépenses d'investissement
- 72 708,49 € de recettes d'investissement

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

☞ Suite à la présentation, M. Caux demande à quoi correspondent les 14 000 € pour la communication et les 50 000 € pour le personnel.

Mme L'Escop répond que depuis 3 ans, le service n'a plus communiqué et qu'il faut donc relancer la communication vers la population car les performances de tri stagnent depuis 2012. Il faudra également communiquer vers les nouvelles communes entrantes.

M. Lemoine précise que la communication a un réel impact sur nos résultats en matière de tri et qu'il faut donc maintenir ce budget.

M. Cordier intervient pour les salaires et explique qu'il faut équilibrer le budget et donc mettre des sommes arrondies.

M. Lemoine ajoute également qu'actuellement notre gardien de déchèterie est en arrêt maladie et qu'il a fallu le remplacer et cela engendre donc un coût supplémentaire.

☞ M. Bobo explique qu'il aurait aimé que la CCVA diminue plus la redevance OM au vu de l'excédent important du budget même si de nouvelles communes isolées vont nous rejoindre.

M. Cordier répond qu'il faut rester prudent quant à l'avenir. Il ne souhaite pas revivre le déficit chronique et prévoit une année 2014 difficile : entrée des communes nouvelles communes, augmentation des cotisations Valor'Aisne.

Par ailleurs, l'excédent c'est aussi et surtout de la trésorerie destinée à servir de fond de roulement, ce n'est pas de l'argent à dépenser.

M. Lemoine précise qu'il faut voir sur le long terme plutôt que de trop baisser pour ré augmenter ensuite la redevance.

A la fin de l'échange, M Lemoine propose de passer au vote

Le Conseil communautaire à l'unanimité moins 2 abstentions :

- Adopte le budget primitif 2013 susvisé:
  - par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - par chapitre pour la section d'investissement

## **10. Attribution de compensation 2013 de la TP**

M le Président propose à l'assemblée de reconduire les mêmes reversements qu'en 2010, 2011 et 2012 pour 2013 puisqu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de faire des simulations de répartition de la compensation. Sur les 346 K€ d'attribution, environ 100 K€ viennent de la compensation part salaire incluse dans la DGF le restant étant de la TP maintenant CFE et CVAE

Les services travaillent sur une solution possible et la CLECT sera réunie afin de statuer. Les nouvelles modalités de révision de cette attribution seront donc proposées en conseil ultérieurement.

Il invite l'assemblée à passer au vote.

La proposition du président est acceptée à l'unanimité.

## **11. Budget Principal : Approbation du Compte administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2012 détaillé par article.

Aucune remarque n'est formulée sur le fonctionnement présenté en comparaison avec le BP 2012

Concernant l'investissement, M Caux aurait souhaité avoir le tableau par chapitre avec les données BP 2012. Ce document est monté à l'écran (BP2012-CA2012) en lieu et place du CA2012-BP2013

☞ M. Caux constate que cette année encore, il y a un grand écart entre le prévu et le réalisé en termes d'investissement. Il s'inquiète de l'avenir de la communauté de communes au vu du peu d'investissement réalisés par rapport à ce qui était prévu.

En l'absence d'autres remarques, le compte administratif est présenté au vote.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget principal de l'exercice 2012, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine, prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	163 277,77 €
Recettes	172 672,84 €
<b>Résultat excédentaire 2012</b>	<b>9 395,07 €</b>
Résultat excédentaire 2011	37 880,39 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>47 275,46 €</b>
Restes à réaliser en recettes	51 930,00 €
Restes à réaliser en dépenses	9 645,70 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>89 559,76 €</b>

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	2 805 765,43 €
Recettes	2 924 189,91 €
<b>Résultat excédentaire 2012</b>	<b>118 424,48 €</b>
Résultat excédentaire antérieur	1 139 607,44 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>1 258 031,92 €</b>
Couverture des déficits et RAR	0 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>1 258 031,92 €</b>

Puis à l'unanimité, le conseil

- Approuve ce compte administratif 2012,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



## **12. Budget Principal : Approbation du Compte de gestion 2012**

Monsieur Lemoine présente à l'assemblée le compte de gestion 2012 :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	593 925,39	3 976 097,00	4 570 022,39
Titres de recettes émis (b)	172 672,84	2 937 946,04	3 110 618,88
Réductions de titres (c)	0,00	13 756,13	13 756,13
Recettes nettes (d = b - c)	172 672,84	2 924 189,91	3 096 862,75
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	593 925,39	2 832 333,26	3 426 258,65
Mandats émis (f)	163 277,77	2 806 517,87	2 969 795,64
Annulations de mandats (g)	0,00	752,44	752,44
Dépenses nettes (h = f - g)	163 277,77	2 805 765,43	2 969 043,20
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent	9 395,07	118 424,48	127 819,55
(h - d) Déficit			

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **13. Budget Principal : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 47 275,46 €
  - Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 258 031,92 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **14. Budget Principal : Vote des quatre taxes**

M Lemoine explique que le budget primitif a été très compliqué à boucler et ceci malgré des coupes importantes dans certains services. C'est ainsi que, lors de la commission finances, il a été proposé d'augmenter les impôts afin de pouvoir continuer de proposer des services de qualité et de permettre à notre structure d'augmenter sa capacité d'autofinancement pour réaliser les différents projets prévus comme le nouveau siège, les pôles scolaires.

Ce n'est pas simple d'augmenter les impôts un an avant les élections mais il maintient la nécessité de le faire. Il faut penser à l'avenir, à la stabilité de notre coefficient d'intégration fiscale actuellement supérieur à 50% ce qui nous garantit nos ressources.

Il présente donc les recettes avec et sans l'augmentation des impôts :

	<b>Produit Réels 2012 FPU</b>	<b>Produit prev FPU 2013 Tx 2010</b>	<b>Produit prev FPU 2013 Augmentation Tx de 1 pt</b>
<b>Produits Totaux</b>	<b>1 505 643,08 €</b>	<b>1 554 101,08 €</b>	<b>1 676947,08 €</b>
<b>Prélèvement FNGIR</b>	<b>- 321 979,00 €</b>	<b>- 321 979,00 €</b>	<b>- 321 979,00 €</b>
<b>Produits totaux CCVA</b>	<b>1 183 664,08 €</b>	<b>1 232 122,08 €</b>	<b>1 354 968,08 €</b>

M. Cordier complète en disant que cette année nous disposons de 40 000 € pour rembourser des emprunts et que c'est insuffisant au vu des investissements à venir. Il précise également que l'année prochaine la DGF devrait baisser de 7% pour les communes.

☞ M. Philippon demande s'il s'agit bien d'un point ou d'un % car il faut bien faire la nuance.

M. Lemoine répond que c'est un point d'augmentation et que cela représente entre 15 et 25 € par foyer.

Sur la base de ces explications, le Président propose donc à l'assemblée les taux suivants :

	<b>Taux 2009 inchangés depuis 2006</b>	<b>Taux 2010 Revalorisés (Ref TP)</b>	<b>Taux 2011-2012</b>	<b>Taux 2013 proposés</b>
<b>Taxe Habitation</b>	<b>5,42%</b>	<b>12,64%</b>	<b>12,64%</b>	<b>13,64%</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>6,94%</b>	<b>6,94%</b>	<b>6,94%</b>	<b>7,94%</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	<b>10,74%</b>	<b>12,08%</b>	<b>12,08%</b>	<b>13,08%</b>
<b>Taux TP Puis Taux relais</b>	<b>9,79%</b>	<b>supprimé</b>		
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>		<b>20,68%</b>	<b>20,68%</b>	<b>21,68%</b>

☞ M. Caux n'est pas hostile à l'augmentation des impôts sur le principe mais il faudrait restreindre certaines dépenses comme le personnel que nous n'aurions déjà pas du augmenter en 2012. Il faut prendre de l'avance pour contenir au maximum les dépenses de personnel. Cette année, il est prévu 12% d'augmentation pour le personnel, c'est impensable. Il faut penser que nous n'avons pas de marge pour investir, il faudrait arriver à doubler l'excédent. La plupart des collectivités se séparent du personnel et nous on a plutôt tendance à faire le contraire.

M. Lemoine explique que le budget a déjà été retravaillé. Sur la communauté de communes, 80% des agents sont sur le secteur petite enfance et scolaire. Nous sommes une communauté de services, aux vacances de pâques, nous avons dû refuser des enfants dans nos ALSH car il y avait déjà 28 enfants pour 3 animateurs. Cela signifie qu'aujourd'hui restreindre le nombre de salariés c'est restreindre le service apporté.

M. Bobo explique qu'il n'a pas assez d'éléments financiers pour donner un avis mais qu'il trouve dommage de refuser des enfants car c'est un réel besoin pour les familles du territoire.

Mme Petit précise qu'il n'est pas possible à la CCVA d'accepter tous les enfants car cela engendrait un coût supplémentaire du fait des règles d'encadrement

☞ M. Lemoine fait remarquer que les commissions de travail fonctionnent plutôt bien, beaucoup d'idées en ressortent mais il faudrait mettre des coûts en face afin de vérifier la faisabilité des projets.

M. Dumont intervient en disant qu'au Conseil Général, les départs en retraite ne sont pas remplacés et qu'en augmentant les dépenses de personnel, la CCVA fonce droit dans le mur.

M. Lemoine répond que les communes ont voulu donner plus de compétences à la communauté de communes. Celle-ci les a prise et cela sans transfert de charge ni augmentation des taux. Il faudrait que la collectivité redonne moins aux communes.

On ne peut pas se comparer au Conseil Général.

☞ M. Caux remarque tout de même qu'il faudrait revoir l'efficacité dans les services. Sur la commune de Coucy, 2 emplois sur 10 ont été supprimés. Il paraîtrait, par ailleurs, que les animateurs des ALSH de la CCVA soient les mieux payés département. Il pourrait également n'y avoir qu'une ATSEM pour 2 classes.

Mme Dégardin répond, concernant les animateurs d'ALSH, qu'ils sont rémunérés selon les règles légales. Leur salaire est calculé sur la base de 50h/semaine selon les grilles indiciaires de la fonction publique.

M. Caux explique qu'il n'est pas capable de discuter ligne par ligne du budget mais qu'il faut que les charges de personnel n'augmentent pas à l'avenir, même si cela crée des tensions. Baisser le service c'est avoir du courage politique.

M Cordier répond qu'augmenter les impôts en cette période c'est aussi avoir du courage politique.

M. Lemoine propose de faire le travail et d'évoquer systématiquement le sujet dans les commissions.

A l'issue de ces échanges, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité moins 7 abstentions approuve cette augmentation des taux.

## **15. Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2013**

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget principal primitif de l'année 2013 détaillé.

Au global, celui-ci se résume ainsi :

- 2 954 477,27 € de dépenses de fonctionnement
- 4 311 205,87 € de recettes de fonctionnement
  
- 790 967,70 € de dépenses d'investissement
- 790 967,70 € de recettes d'investissement

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

☞ M. Dumont prend la parole et explique que la commune a sollicité la communauté de communes pour le terrain situé à côté de la maternelle afin de sécuriser l'endroit. Après plusieurs relances auprès de la propriétaire, le terrain va être acquis par la commune puisque la CCVA n'a pas donné suite. Il trouve cela décevant d'autant plus que seulement 40% des enfants fréquentant l'école résident à Coucy.

M. Lemoine répond que les aménagements extérieurs des écoles sont du ressort de la mairie car la CCVA n'a pas la compétence voirie. Ce projet coûte 60 000 € et cela pour seulement 4-5 voitures, il faut réfléchir ensemble pour trouver une solution.

M. Dumont explique qu'il n'y a pas d'autres solutions que d'acheter le terrain. Depuis qu'il est élu, il a tout fait pour garder de bonnes relations avec la CCVA mais que sur ce point là, il est très déçu.

M. Lemoine prend note des remarques de M. Dumont et propose de passer au vote.

Le budget général primitif 2013 est donc approuvé à 17 voix POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION.

## **16. Plan de financement des projets d'investissement**

Mme Dégardin présente les différents projets d'investissement concernant le tourisme :

- **L'aménagement et la mise en tourisme de la plateforme du canon de Coucy** : Pour le centenaire de la 1ère guerre mondiale, des manifestations auront lieu sur l'ensemble du département. Le canon de Coucy sera un site de visite à part entière qu'il convient de sécuriser. Le plan de financement prévu est le suivant :

	2013	2014
Mise en sécurité et aménagement	33 000€	
Création graphique	5 000€	
Panneaux d'interprétation et signalétique		15 000€
Et les demandes de subvention suivantes pour l'année 2013 :		
	2013	
DETR :	50% soit	15 886€
Autres financements publics :	30% soit	9 532€
CC VAL de l'Ailette :	20% soit	6 354€ + TVA 6228€

☞ M. Caux remarque que 30 000 € pour la protection est excessif.

M. Lemoine répond que nous avons une fourchette haute.

M. Dumont espère que lors de la prochaine réunion organisée par le sous-prefet, la DRAC sera là pour continuer le projet.

M. Lemoine propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

- **La création de circuit équestre** : Afin de valoriser notre territoire et ses communes, il avait été décidé de créer un circuit équestre. Il est proposé de procéder au balisage sur les parties du circuit traversant les communes du Val de l'Ailette. Le plan de financement de l'opération est prévu comme suit :

DETR :	50% soit	2090€
CDDL :	30% soit	1254€
Reste à charge CCVA :		836€ + TVA soit 1656€

Cette opération est bien inscrite dans le CDDL 2012-2014.

M. Lemoine propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

- **La signalétique hébergeur** : Nombreux hébergements touristiques sur notre territoire ne sont pas ou mal signalés ce qui rend bien souvent leur accès difficile. Il est proposé de prendre en charge la signalétique routière de certains d'entre eux. Cette signalétique n'a pas un but promotionnel, elle est uniquement directionnelle.

Le coût total de l'opération se décompose comme suit :

- Matériel et fourniture : 1208€ HT
- Pose : 1300€ HT
- Soit un coût total de 2508€ HT soit 3000€ TTC

Le plan de financement se décompose comme suit :

- DETR : 50% soit 1254€
- CDDL : 30% soit 752€
- Reste à charge : 502€ + TVA (492€) soit 994€

☞ M. Lautout demande si la pose pourrait être réalisée par les hébergeurs eux-mêmes.

M. Dumont répond qu'il y a des normes à respecter et qu'il faut se rapprocher de la voirie départementale.

M. Lemoine propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

- **L'appel à projet touristique** : Devant la réussite de cette édition 2012 et la qualité des projets présentés, il est proposé de reconduire l'opération selon les mêmes critères que l'édition précédente. Il est proposé d'y allouer une enveloppe globale de 15 000€, à répartir aux différents projets, en fonction des critères et de ne pas dépenser toute l'enveloppe si les projets présentés ne répondent pas aux critères de sélection.

☞ M. Caux explique que les montants sont même faibles pour de l'investissement.

M. Lemoine répond que ces montants sont pris sur le budget fonctionnement et propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

## **17. Questions diverses**

M. Bobo demande ce qu'il en est des pôles scolaires car la rentrée 2014 arrive prochainement.

M. Lemoine répond que nous devons encore réfléchir aux activités à proposer.

M. Bobo ne veut pas rentrer dans les détails mais aimerait que des commissions de travail se réunissent déjà pour préparer ces pôles et activités.

Mme Petit l'invite à se joindre à la prochaine commission petite enfance car à la dernière, ils n'étaient que deux.

Mme Mercier intervient et explique que les rythmes scolaires faisaient parti des points abordés lors de la dernière commission.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.**

**Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.**

**Le Secrétaire de séance  
Denis CORDIER**



**Le Président  
Thierry LEMOINE**

